



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**  
**22 JUILLET 2020**

*La séance du Conseil des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4<sup>ème</sup> secteur.*

*(Monsieur Lee FERRERO procède à l'appel nominal)*

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. ABOURS, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, BRAMBILLA, CANICAVE, CASANOVA GAVINO, CECCALDI, D'AGOSTINO, DELAGE, DENIA SALONE, EL RHARBAYE, FERRERO, FORTIN, HUGON, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, LUSSON, MARANDAT, MASSON, MEILHAC, MENETRIER, MERY Eric, MORAINÉ, MOUNIEN, PERENCHIO, PERNEY, PILA, PREZIOSI, RICHARD, ROQUES, RUPNIK, TESSIER, VENTON, VINCENT, ZOUAGHI.

**EXCUSÉS** : Mmes et MM. AMSALLEM pouvoir donné à Monsieur Pierre BENARROCHE, COLLART, MERY Xavier, MICHAUD (*pouvoir P. LEMERY*), RANISE, SIMONETTI, VASSAL pouvoir donné à Monsieur Yves MORAINÉ.

**M. le MAIRE**.- Je peux constater que le quorum est réuni, donc le Conseil d'arrondissements peut valablement se réunir.

Nous allons passer à l'examen de neuf rapports.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Juillet 2020.**

**M. le MAIRE**.- Nous allons passer au vote.

*(Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2020 est adopté)*

**Abstention du groupe Retrouvons Marseille**

## 2 - Examen des Rapports :

1
---

Compte d'exécution – Exercice 2019

(RAPPORT 20/001/04 FEAM)

**M. le MAIRE.**- En théorie, le maire doit sortir pendant l'examen et le vote de ce rapport. Néanmoins, comme il s'agit du rapport d'exécution de la précédente mandature, et après avoir pris les renseignements nécessaires auprès des services juridiques de la Mairie centrale, la présence du maire pendant le vote de ce rapport est autorisée. Il n'en sera pas de même les prochaines années, lors de la présentation des budgets et des comptes de la nouvelle majorité.

Nous allons avoir une présentation de ce rapport par Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS qui va vous donner, en quelques mots, les informations sur le compte d'exécution.

Je rappelle, une nouvelle fois, que ce sont les comptes 2019 sur l'exécution du budget voté par la précédente mandature.

**M. BONNAFFOUS.**- Bonsoir à tous. Nous allons d'abord examiner l'exécution budgétaire sur le budget de fonctionnement, puis sur le budget d'investissement.

La présentation que l'on a choisie de vous faire sur l'exécution de ce budget de fonctionnement est basée sur la répartition en six camemberts qui correspondent chacun à un domaine particulier. La petite étiquette noire, c'est le pourcentage du budget qui a été voté, le budget initial. Et en étiquette blanche, c'est le pourcentage des dépenses.

Pour chacun des camemberts, si l'on prend l'exemple de l'Animation, le budget voté initialement faisait 34 % du budget, et dans l'exécution budgétaire 2019, l'Animation a représenté 35 % des dépenses.

Pour la Communication : 3 % du budget voté, 2 % des dépenses.

Pour les Cérémonies et Protocole : 5 % du budget voté, 3 % des dépenses.

Pour les Manifestations culturelles : c'est équilibré.

Pour les Frais généraux et l'Etat-civil : 21 % pour les deux.

Pour l'Entretien technique Mairie, Equipements, intervention Cellule de proximité : 21 % du budget voté, 24 % des dépenses.

Sur l'Animation, où sur 34 % du budget qui était voté, on a fait 35 % des dépenses, cela concerne le fonctionnement des centres aérés et des Maisons de Quartier, comme par exemple l'animation dans les centres en extérieur, les repas et les goûters, les transports, le matériel pédagogique, les petits équipements sportifs, les fournitures administratives et les produits d'entretien, mais également les opérations et manifestations gratuites à destination du public, dont vous avez un certain nombre d'exemples.

Pour l'Entretien technique (21 % du budget voté et 24 % des dépenses), cela concerne le petit entretien des bâtiments du site de Bagatelle (bâtiment principal, locaux du service Animation et de l'Etat-civil, ainsi que le local de la Régie technique), le petit

entretien des équipements transférés (34 équipements sportifs, 14 équipements sociaux, 25 espaces verts, jeux d'enfants et 9 jeux de boules) et des interventions de la Cellule de Proximité comme, par exemple, le désherbage ou la peinture de mobiliers urbains.

Sur les Frais généraux et l'Etat-civil (21 % en réalisé comme en budget), cela concerne le fonctionnement quotidien des services (tout ce qui permet aux services de fonctionner toute l'année ; fournitures d'entretien, fournitures administratives, location des copieurs, des fluides, l'affranchissement, etc.), et également le gardiennage, notamment pour la sécurité des manifestations.

Sur les Manifestations culturelles (16 % votés, 16 % réalisés), cela concerne les manifestations culturelles gratuites (Musiques à Bagatelle, les crèches de Noël, le Défilé de Mode qui a lieu en septembre, et un certain nombre d'autres manifestations qui se déroulent tout au long de l'année).

Cérémonies et Protocole : là, on avait 5 % du budget voté, mais 3 % des dépenses seulement. Sont concernées les cérémonies nationales (commémorations), les diverses inaugurations, les collations à l'occasion de partenariats et de conventions, et également la réalisation d'objets de communication offerts, par exemple, pour la rentrée scolaire ou lors de manifestations organisées par la Mairie de Secteur.

Sur la Communication (3 % du budget voté, 2 % réalisé), cela concerne le site internet, la newsletter et les supports de communication pour les manifestations.

Nous passons au budget d'investissement.

La section d'investissement concerne le gros entretien et les travaux sur la mairie et ses équipements transférés, et les travaux qui sont supportés par la Mairie de Secteur. Je vous rappelle que de gros travaux sont supportés par la Mairie centrale. Cela concerne les espaces verts urbains et jeux d'enfants (12 % voté, 17 % réalisé), les structures d'animation et maisons des associations (36 % voté, 39% réalisé), les jeux de boules (8 % voté, 1 % réalisé), les stades de football et la Maison des Sports de Bonnefon (12 % et 6 %), les plateaux sportifs et gymnases scolaires (12 % et 8 %), les complexes sportifs (12 % et 12 %), et les bâtiments du site de Bagatelle (8 % et 17 %).

Comme vous pouvez le lire, pour la majorité des domaines d'investissement, on observe des écarts entre le pourcentage des budgets votés et le pourcentage des dépenses. Les crédits alloués à chaque domaine, lorsque le budget 2019 a été voté, fin 2018, ont dû être réorientés pour être en cohérence avec la programmation annuelle des investissements de la Mairie centrale qui n'a été communiquée que début 2019. Quand on vote le budget – le budget étant un document prévisionnel –, il est adapté ensuite lorsque l'on a plus d'informations de la part de la Mairie centrale.

**M. le MAIRE.**- Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

**M. CANICAVE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'avez dit en début, c'est un Conseil d'arrondissements un peu extraordinaire puisque les rapports que nous allons voter ce soir ne sont pas des rapports qui émanent de la nouvelle équipe, mais de l'ancienne équipe. C'est donc un peu un Conseil d'arrondissements de transition, et c'est tout à fait normal.

Concernant ce rapport, il est d'usage, en temps normal, que l'opposition s'abstienne, donc le groupe Printemps Marseillais s'abstiendra sur ce rapport puisque ce n'est pas notre exécution, c'est celle de la précédente mandature.

Je voulais quand même remercier Monsieur le Maire sortant, Yves MORAINÉ, d'avoir accepté, en cours de mandat, de faire une présentation dynamique des budgets. C'est une proposition que j'avais faite, et qui a été acceptée. Cela permet d'avoir une meilleure vision de ce qui se passe dans la Mairie de Secteur. Ce ne sont pas des gros budgets, mais ce sont quand même des budgets importants, et il est nécessaire que tous les élus, et la population présents, puissent savoir comment ces crédits ont été dépensés. Je crois que c'est intéressant de le voir, et de voir que, finalement, sur le fonctionnement au moins, on a des prévisions qui sont relativement fiables, et que l'on arrive à faire des budgets qui sont tenus, à quelques pourcentages près. Sur l'investissement évidemment, d'abord parce que c'est une part un peu minime dans une Mairie de Secteur. C'est un peu dommage, et nous verrons si nous pouvons, nous, faire un peu mieux que ces 2 € par habitant.

Sur l'investissement, la programmation est un peu différente de la réalisation parce que, en cours d'année, des événements divers et variés font qu'à un moment donné, il faut faire des travaux supplémentaires, alors que d'autres qui étaient prévus ne s'avèrent pas autant nécessaires.

Je redis que le groupe Printemps Marseillais s'abstiendra sur ce rapport.

**M. MORAINÉ.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, simplement pour confirmer ce que vient de dire Joël CANICAVE. Parallélisme des formes oblige, nous voterons ce compte d'exécution. Et j'en profite pour remercier les agents de la Mairie de Secteur, ceux du Service des Finances, qui ont contribué à la fois à cette exécution et à cette préparation didactique qui était, effectivement, une idée de Joël CANICAVE que j'avais accepté de mettre en place.

**M. BERLAND.**- Vous avez montré ce qui avait été voté comme budget primitif et ce qui a été réalisé. Vous avez signalé – ce que l'on peut comprendre – qu'en cours d'année, il y a des ajustements à faire. Mais, normalement, il y a des budgets rectificatifs qui sont faits au cours de l'année qui, justement, réadaptent le budget.

Je voudrais savoir si l'écart qui peut exister est à partir du budget initial, voté fin 2018, ou à partir de budgets rectificatifs que l'on doit faire dans la vie courante.

**M. le MAIRE.**- C'est Monsieur CANICAVE qui va répondre.

**M. CANICAVE.**- Monsieur BERLAND, vous avez raison, il existe des budgets rectificatifs, mais en Mairie centrale, pas en Mairie de Secteur. Ce que l'on appelle des décisions modificatives, voire un budget supplémentaire, se passent en Mairie centrale. Le budget d'une Mairie de Secteur n'est pas suffisamment conséquent pour faire, en cours d'année, des décisions modificatives. C'est au gré de l'équipe qui dirige de faire des évolutions, mais cela ne justifie pas ces procédures de décision modificative qui sont un peu lourdes. Au Conseil Municipal de lundi, il y aura des décisions modificatives, vous le verrez. Mais, en Mairie de Secteur, on ne le fait pas.

**M. le MAIRE.**- D'autres interventions ? Non ? Nous allons donc procéder aux six votes.

Le premier va concerner le mouvement total des mandats émis ; le deuxième, le montant total des restes à réaliser ; le troisième, le montant des crédits disponibles.

Nous allons procéder aux deux premiers votes concernant le mouvement total des mandats émis :

Section de fonctionnement : 1 629 915,71 €.

(VOTE)

Le vote est positif. L'article 1 pour cette partie de la section de fonctionnement est adopté à l'unanimité. (Abstention des Groupes Printemps Marseillais, Retrouvons Marseille et BERLAND 2020)

Section d'investissement : 305 270,22 €.

(VOTE)

*Adopté à l'unanimité, (Abstention des Groupes Printemps Marseillais, Retrouvons Marseille et BERLAND 2020)*

Article 2 : montant total des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 439 790,29 €

(VOTE)

*Adopté à l'unanimité (Abstention des Groupes Printemps Marseillais, Retrouvons Marseille et BERLAND 2020)*

Section d'investissement : 54 035,66 €.

(VOTE)

*Adopté à l'unanimité (Abstention des Groupes Printemps Marseillais, Retrouvons Marseille et BERLAND 2020)*

Article 3 : montant des crédits disponibles :

Section de fonctionnement : 451 947,41 €

(VOTE)

*Adopté à l'unanimité (Abstention des Groupes Printemps Marseillais, Retrouvons Marseille et BERLAND 2020)*

Section d'investissement : 26 546,07 €

(VOTE)

*Adopté à l'unanimité (Abstention des Groupes Printemps Marseillais, Retrouvons Marseille et BERLAND 2020)*

Nous allons donc pouvoir passer à la suite des rapports qui sont des rapports plus courants, qui, je vous le rappelle, sont issus de la précédente mandature, et qui nous ont été transmis par la Mairie centrale pour vote en Conseil d'arrondissements.

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association Les Commerces de la Butte pour la réalisation de son programme d'animations 2020 – Approbation d'un convention.

(RAPPORT 20-35564/002/DPE)

**M. le MAIRE.**- Je vais donner la parole à Monsieur BONNAFFOUS pour la présentation de ce rapport.

**M. BONNAFFOUS.**- Ce rapport émane de la Direction Générale Adjointe Ville Durable et Expansion, Service Commerce. Il s'agit d'une proposition d'attribution d'une subvention de la Ville de Marseille à l'association Les Commerces de la Butte, au cours Julien, à hauteur de 14 000 €, pour la réalisation de sa programmation d'animations en 2020.

**M. le MAIRE.**- Je vous propose de passer au vote, sauf s'il y a des questions particulières.

**M. LEMERY.**- Sur les Commerces de la Butte, il y a une phrase qui parle des commerces en direction de l'activité touristique. Je souhaiterais que l'on ajoute, à chaque fois, de quelle manière cela peut se faire, et en complétant la phrase pour dire que cela concerne aussi les habitants.

**M. le MAIRE.**- J'ai bien peur que cela soit impossible puisque ces délibérations sont votées à l'identique en Conseil Municipal. Nous n'aurons donc pas cette possibilité-là. Le rapport au Conseil Municipal est présenté sous cette forme et pas avec les mentions que vous souhaitez.

D'autres avis ? Nous allons donc passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA SECURITE – DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DE SECURITE – POLICE ADMINISTRATIVE – Avis sur l'abrogation de l'existence légale de l'Etablissement Particulier des Petites Soeurs des Pauvres de Marseille.

(RAPPORT 20-35616/003/DGASEC)

**M. le MAIRE.**- Il s'agit d'une proposition d'avis favorable de la Ville de Marseille à la demande d'abrogation de l'existence légale de l'Etablissement des Petites Sœurs des Pauvres. C'est Monsieur BONNAFFOUS qui va présenter ce rapport.

**M. BONNAFFOUS.**- Je crois que c'est fait. Je n'ai rien d'autre à dire. Ce rapport émane de la Direction Générale Adjointe à la Sécurité, Police Administrative. Il s'agit, en fait, de donner suite à la vente du siège immobilier des Petites Sœurs des Pauvres.

**M. le MAIRE.**- C'était un EHPAD, et cela va rester un EHPAD. C'est un rapport qui est uniquement réclamé par les services juridiques de la Mairie pour pouvoir faire le transfert. C'est un rapport technique.

Si personne ne souhaite intervenir, nous passons au vote.

*Adopté à l'unanimité*

4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE RAYONNEMENT ECONOMIQUE – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Imago Production pour l'année 2020 – Approbation d'une convention.

(RAPPORT 20-35611/004/DPE)

**M. BONNAFFOUS.**- Ce rapport émane de la Direction Générale Adjointe Ville Durable et Expansion, Service Rayonnement Economique. Il s'agit d'une proposition d'attribution d'une subvention de la Ville de Marseille à l'association Imago Production, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, à hauteur de 50 000 €, pour la réalisation de la dixième édition du Marseille Web Fest, qui est un festival de Web Séries, et qui se déroule en octobre 2020.

**M. le MAIRE.**- S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

*Adopté à l'unanimité (Abstention du M.CECCALDI et du Groupe Retrouvons Marseille)*

5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA SECURITE – SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Attribution de subventions à des organismes associatifs pour des actions de prévention de la délinquance (hors libéralités).

(RAPPORT 20-35622/005/DGASEC)

**M. BONNAFFOUS.**- Ce rapport émane de la Direction Générale Adjointe à la Sécurité, Service Prévention de la Délinquance. Il s'agit d'une proposition d'attribution de subventions à des associations qui contribuent au CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), dont l'ASMAJ (Association pour le Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques), dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, pour 7 000 €.

**M. le MAIRE.**- On donne un avis sur une partie de la médiation confiée à l'ASMAJ pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement, mais la délibération est plus vaste puisqu'elle concerne aussi d'autres secteurs de la ville.

Nous passons au vote.

*Adopté à l'unanimité*

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2020.

(RAPPORT 20-35625/006/DASA)

**M. le MAIRE.**- Ce rapport est présenté par le Service de l'Animation et des Equipements Sociaux.

**M. BONNAFFOUS.**- Il s'agit d'une proposition d'attribution de subventions aux équipements sociaux dont trois sont dans notre secteur :

- Centre social Mer et Colline : 20 386 €
- Centre social Roy d'Espagne : 22 442 €
- Centre social Saint-Giniez/Milan : 20 390 €.

Et ce, pour l'année 2020.

**M. le MAIRE.**- Des interventions ? Nous passons au vote sur ce rapport.

*Adopté à l'unanimité (Abstention du Groupe Retrouvons Marseille)*

7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions d'investissement à différentes associations - Secteur Musique - Approbation des affectations de l'autorisation de programme - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et les différentes associations : "Cité de la Musique de Marseille", "Orizon Sud" et "le Jam".

(RAPPORT 20-35743/007/DAC)

**M. le MAIRE.**- Ce rapport nous arrive de la Direction de l'Action Culturelle.

**M. BONNAFFOUS.**- Il s'agit d'une proposition d'attribution de subventions d'investissement à des associations qui oeuvrent dans le domaine de la musique, dont l'association « Le Jam », qui est dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, pour améliorer l'isolation phonique de son local, sa VMC, et aider à l'acquisition de matériels. Le tout pour un montant de 18 000 €.

**M. le MAIRE.**- Des avis ? Des interventions ? Nous passons au vote.

*Adopté à l'unanimité*

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION Extension de la protection de la Cité Radieuse au parc créé par Le Corbusier- 8ème arrondissement - Approbation de la mesure de classement du parc au titre des monuments historiques.

(RAPPORT 20-35782/008/DEGPC)

**M. le MAIRE.**- Ce rapport nous arrive de la Direction Etudes et Grands Projets de Construction.

**M. BONNAFFOUS.**- Il s'agit de la proposition d'étendre la protection, au titre des Monument Historiques, de la Cité Radieuse Le Corbusier, à son parc, c'est-à-dire à ses espaces verts.



**M. le MAIRE.**- Y a-t-il une intervention sur le sujet ? Non ? Nous passons au vote.

*Adopté à l'unanimité*

9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Travaux de modernisation et de sécurisation au Musée d'Art Contemporain, 69, rue de Haïfa - 8ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(RAPPORT 20-35792/009/DTBS)

**M. le MAIRE.**- Ce rapport nous arrive de la Direction Territoriale des Bâtiments Sud.

**M. BONNAFFOUS.**- Cette fois-ci, il s'agit d'augmenter une affectation d'autorisation de programme pour les travaux de modernisation et de sécurisation du Musée d'Art Contemporain, qui passe de 4,5 millions d'euros à 4,740 millions d'euros, soit 240 000 € de plus.

**M. le MAIRE.**- Des travaux essentiellement techniques, liés à l'exécution du chantier.

Nous passons au vote du rapport s'il n'y a pas d'intervention.

**M. MARANDAT.**- Juste pour dire que nous voterons contre. Déjà, je pense que les sommes affectées à ces travaux sont suffisamment importantes, et que, d'en rajouter encore et encore, fait que nous voterons contre cette augmentation.

**M. le MAIRE.**- C'est une augmentation essentiellement technique sur un projet qui est engagé.

Sauf s'il y a une autre intervention, nous passons au vote.

*Adopté à la Majorité (Vote contre du Groupe Retrouvons Marseille)*

L'ordre du jour est épuisé. Nous levons la séance. Je vous remercie, et bonne fin de soirée.

**(La séance est levée à 18h30)**